

## Rapport du Président

Commission permanente du  
vendredi 11 décembre 2020

**8<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-12-8-1**

**Service instructeur**

DILO - Service bâtiments

**Service consulté**

### **COLLEGE DES TROIS PAYS A HEGENHEIM EXTENSION ET RESTRUCTURATION PARTIELLE APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX**

Résumé : Le principe d'extension et de restructuration partielle du collège des Trois Pays à HEGENHEIM a été inscrit au Plan Pluriannuel de Modernisation Immobilière des Collèges (PPMIC 2018-2027), adopté en séance plénière du Conseil départemental le 21 décembre 2017.

L'objectif du présent rapport est l'approbation du programme définitif de l'opération élaboré par le Service Bâtiments de la Direction de l'Immobilier et de la Logistique, pour un montant prévisionnel d'opération de 9,450 M€ TTC, valeur fin d'opération en 2025, dont 5,735 M€ HT de travaux.

Il s'agit également d'approuver les indemnités à verser aux trois équipes sélectionnées lors du concours de maîtrise d'œuvre.

Le Département du Haut-Rhin s'est engagé dans une démarche concertée avec ses partenaires, dont notamment l'Education Nationale, pour adapter sa politique en faveur des collèges aux enjeux actuels et créer les meilleures conditions de réussite pour chaque collégien.

La 8<sup>ème</sup> commission du 9 décembre 2016 a ainsi validé la démarche de construction du Livre Blanc pour l'entretien et la modernisation des collèges, dans le cadre de la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative.

L'Assemblée départementale a ainsi validé le 29 décembre 2017 son nouveau Programme Pluriannuel de Modernisation Immobilière des Collèges dont les travaux sont prévus de s'échelonner sur la période 2018-2027.

Le collège des Trois Pays à HEGENHEIM date des années 1970. Bien qu'ayant bénéficié de restructurations partielles, sa mise à niveau générale reste à achever par la restructuration des bâtiments C « Arts et techno » et D « Externat ».

Par ailleurs, les études menées sur l'évolution de la carte scolaire du secteur de Saint-Louis Agglomération ont mis en lumière la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil de l'établissement de 700 à 850 élèves.

L'étude de faisabilité réalisée sur ce site a montré que la rénovation du bâtiment D « Externat » est pertinente. En revanche, il n'en va pas de même pour le bâtiment C « Arts et techno », dont la conception présente des défauts rédhibitoires (infiltrations systémiques en toitures, façades très dégradées, configuration peu fonctionnelle, consommation énergétique très élevée). Ces défauts ne permettent pas d'envisager un projet de restructuration efficient du bâtiment C.

De surcroît, les espaces fonciers disponibles sur le site sont très limités.

Pour ces raisons, le projet validé par la Commission Education en date du 2 Octobre 2020 consiste à réaliser une opération d'extension / restructuration partielle du collège qui comprendra la démolition du bâtiment C, permettant de libérer l'espace nécessaire à la création d'une extension compacte et optimisée, et l'achèvement de la restructuration du bâtiment D.

Le programme de l'opération, réalisé par le Service Bâtiments de la Direction de l'Immobilier et de la Logistique en liaison avec l'équipe de direction du collège, est déposé sur le bureau de votre Assemblée. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du collège en date du 29 septembre 2020.

L'établissement sera calibré pour accueillir 850 élèves, qui suivent tous le cursus d'enseignement classique.

Le projet porte sur :

- la démolition du bâtiment C « Arts et techno » actuel, vétuste et inexploitable ;
- la construction d'une extension neuve « bâtiment à énergie positive et faible impact carbone au label E3C1 » visant à recréer les espaces supprimés et ceux nécessaires à atteindre une capacité d'accueil de 850 élèves ;
- la fin de la restructuration du bâtiment D « Externat », principalement aux étages, comprenant l'amélioration fonctionnelle des locaux, les travaux de désamiantage, la mise en accessibilité et la rénovation thermique de l'enveloppe ;
- la modification du bâtiment B « demi-pension » qui vise à améliorer la fonctionnalité de la cuisine et du réfectoire, y compris l'extension du rez-de-chaussée qui permettra d'intégrer un hall ainsi qu'une salle polyvalente actuellement inexistantes ;
- le traitement de l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite ;
- la mise aux normes de sécurité incendie des bâtiments ;
- le réaménagement partiel des espaces extérieurs, notamment la cour de récréation et les clôtures ;
- le remplacement de l'ensemble des réseaux enterrés.

L'opération comprend ainsi la construction de bâtiments neufs d'une surface 1 700m<sup>2</sup>, la restructuration de 1 865 m<sup>2</sup> de locaux existants et le réaménagement de 4 000m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs dont 3 000 m<sup>2</sup> de cour et préau élèves.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des travaux en juin 2022 pour une livraison des locaux à la rentrée scolaire de septembre 2025.

Une subvention d'un montant de 1 397 000 € a été accordée par l'Etat au Département dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement aux collectivités Locales (DSIL), pour la reconstruction du bâtiment C au label E3C1.

Le coût de l'opération, au stade programme, se décline comme suit :

<b><u>TRAVAUX</u></b>	<b>5 735 000 € HT</b>
<b><u>PRESTATIONS INTELLECTUELLES</u></b> Maîtrise d'œuvre & OPC, CSPS, Contrôle Technique, CSSI, Etudes préalables et divers diagnostics	<b>1 140 000 € HT</b>
<b><u>MOBILIER</u></b>	<b>127 000 € HT</b>
<b><u>DIVERS</u></b> Aléas et imprévus, location bâtiments modulaires, provision pour révision des prix	<b>873 000 € HT</b>
	<b><u>SOUS-TOTAL HT : 7 875 000 € HT</u></b>
	<b><u>SOUS-TOTAL TTC : 9 450 000 € TTC</u></b>

Valeur septembre 2025

**DONT SUBVENTION DSIL** **1 397 000 €**

L'opération sera confiée à un maître d'œuvre extérieur, choisi selon la procédure du concours restreint, tel que prévu aux articles R2162-15 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le jury de sélection des candidatures sera le jury du Département du Haut-Rhin, composé conformément aux exigences du code précité. En revanche, un nouveau jury de sélection issu de l'assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace, proposera le lauréat parmi les trois équipes de concepteurs sélectionnées au pouvoir adjudicateur. La prime à verser à chaque équipe ayant remis des prestations conformes au programme de l'opération est fixée à 32 000 € HT maximum.

La désignation du lauréat par le pouvoir adjudicateur est prévue pour mars 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le programme définitif d'extension et de restructuration du collège des Trois Pays à HEGENHEIM, établi par la Direction de l'Immobilier et de la Logistique du Département du Haut-Rhin et validé par le Conseil d'Administration du Collège ;
- d'arrêter l'estimation globale prévisionnelle de l'opération à 7 875 000 € HT (9 450 000 € TTC), dont 5,735 M€ HT de travaux ;
- d'autoriser le versement aux 3 équipes de concepteurs sélectionnées lors du concours restreint de sélection de maîtrise d'œuvre, d'une prime de 32 000 € HT maximum ;

- de m'autoriser à conclure tout contrat ou à signer tout document nécessaire à la mise en service du collège d'HEGENHEIM, et indispensable à son bon fonctionnement, dès lors que cette signature ne relèvera pas de la compétence de notre assemblée délibérante et des instances dirigeantes de ce collège, et sous réserve que la conclusion de ces contrats soit strictement proportionnée aux besoins du site, conforme aux intérêts départementaux et que les crédits éventuellement nécessaires soient inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
LE PRESIDENT  
  
Remy WITH